Minute sécurité

Zone d’attente chauffeur

22/10/2025

Au TCC (Train Continu à Chaud), les opérations de chargement / déchargement de matériel sur des remorques de camion font partie du quotidien.

Bien qu’habituelle ces opérations représentent **TOUJOURS** un risque.

Il suffit d’une défaillance mécanique d’un pont roulant ou d’un chariot élévateur, d’un défaut d’élingage, d’un défaut de calage ou d’une erreur humaine pour occasionner un **accident mortel**.

Un chauffeur qui reste près de sa remorque pour s’assurer du bon positionnement de la charge peut être :

- Écrasé par une charge
- Ecrasé entre la charge et sa remorque

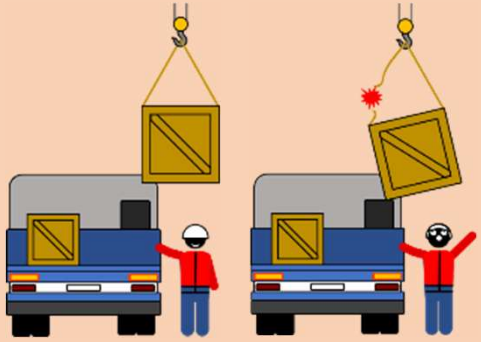

Le positionnement des charges doit être défini AVANT le démarrage de l’opération de levage

Un chauffeur qui reste dans sa cabine peut être :

- Secoué au point de subir des traumatismes sévères
- Écrasé par une chute de charge

Aucune opération de chargement / déchargement ne nécessite la présence du chauffeur dans sa cabine.

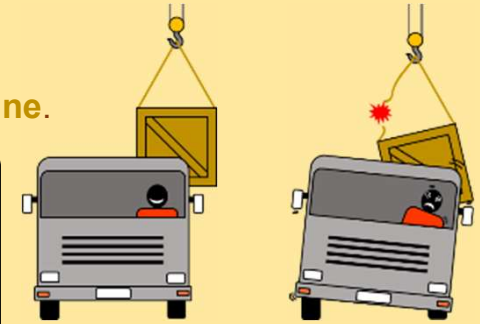

Pour ces raisons, des zones d’attente chauffeur, symbolisées par ces affiches, ont été positionnées dans tous les lieux de chargement / déchargement par pont ou chariot élévateur.

Il est STRICTEMENT INTERDIT de charger ou décharger un camion si le chauffeur ne se trouve pas dans la zone d’attente dédiée

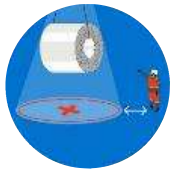

Règle d’or n° 5

En tant que pontier, je respecte les zones de circulation du pont et m’assure que personne ne se trouve dans la zone de danger d’une charge suspendue